

L'Engagement de l'International de  
l'Education pour une éducation de  
qualité de la petite enfance

# Document de stratégie EPE



Education International  
Internationale de l'Education  
Internacional de la Educaci3n

**L'éducation de la petite enfance** pourrait être définie comme l'éducation qui a lieu avant l'éducation obligatoire. Ce terme renvoie à l'éducation au sens le plus large, comprenant la prise en charge de l'enfant et son développement. Il englobe les services à la petite enfance des jardins d'enfants, nurseries, classes d'enseignement maternel, centres d'accueil des enfants et autres institutions similaires. Il va donc au-delà de ce que certains appellent l'enseignement préscolaire, parce qu'il s'agit d'éducation à part entière, qui n'a pas pour seul but de préparer les enfants à l'école, mais aussi de les préparer à la vie, et qui, comme toutes les autres composantes du système éducatif, contribue à ce processus.

Le terme « **enseignant** » est utilisé sous sa forme générique pour faire référence au personnel professionnel assimilable aux enseignants diplômés des écoles, et il inclut différentes catégories de professionnels de la petite enfance, comme les enseignants préscolaires, les pédagogues, et d'autres professionnels travaillant dans différentes catégories de centres EPE tel que décrits si dans la première note de bas de page ci-dessus.



## 1. Préambule

Le droit fondamental de chaque enfant à apprendre et à développer la totalité de son potentiel, grâce à un égal accès à une éducation de qualité, indépendamment de son âge, de son sexe, de ses origines, de son appartenance ethnique et/ou de son contexte social, se trouve à la base de la politique menée par l'Internationale de l'éducation (IE) et de son engagement en faveur de **l'éducation de la petite enfance (EPE)**.

La politique de l'IE en matière d'éducation de la petite enfance découle d'une résolution adoptée lors du deuxième Congrès mondial qui s'est tenue à Washington en 1998. La résolution stipule que tous les enfants ont le droit, que leur reconnaissent expressément la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur les droits de l'enfant, à recevoir une éducation, et l'éducation de la petite enfance peut être considérée comme une composante de ce droit. Les principes fondamentaux de la politique de l'IE en matière d'EPE peuvent être résumés comme suit :

- **l'EPE est un service public et constitue une partie intégrante du système éducatif d'un pays ;**
- **l'EPE doit être prodiguée gratuitement et être accessible à tous les enfants, y compris ceux qui présentent des besoins spécifiques ;**
- **le même statut de formation pédagogique doit être fourni à tous les enseignants, y compris les enseignants de la petite enfance ;**
- **les enseignants travaillant dans l'EPE doivent avoir les mêmes droits et le même statut que les enseignants des autres secteurs ;**
- **des hommes comme des femmes doivent être recrutés et formés pour être des enseignants de la petite enfance.**

L'engagement de l'IE pour l'EPE s'est encore renforcé lorsque le cinquième Congrès mondial, tenu à Berlin en juillet 2007, a mandaté le Comité exécutif pour créer une *task force* sur l'EPE. Le mandat de la *task force* était de conseiller l'IE sur différents aspects de l'éducation de la petite enfance, y compris par des stratégies pour la mise en œuvre effective de la résolution de Washington, la politique de l'EPE, l'action concrète, les programmes et les activités.

Depuis sa création, la *task force* a organisé plusieurs séminaires, permettant aux organisations membres de l'IE de se rencontrer, de partager et d'échanger des informations et des expériences sur des questions pertinentes affectant le secteur.

En outre, la *task force* a produit des matériaux de promotion et de soutien et a conduit une étude examinant les politiques, les programmes et les activités en matière d'EPE à travers le monde (sous le titre : *Early Childhood Education: A Global Scenario*). Certaines des principales conclusions de cette étude montrent que l'accès aux services EPE, en particulier pour les plus jeunes enfants, reste limité dans de nombreuses parties du monde. Le secteur présente un degré élevé de privatisation et est caractérisé par la multiplication des prestataires, parfois avec peu de coordination et de régulation au

niveau des pouvoirs publics. Les qualifications du personnel enseignant sont variées, inexistantes dans certains pays, et pouvant aller jusqu'à une qualification supérieure dans d'autres. Le secteur affiche un niveau élevé de féminisation et les syndicats y sont absents dans de nombreux pays.

L'absence généralisée de progrès suffisants et d'investissements adéquats dans l'EPE à travers le monde montre que l'EPE demeure un objectif négligé de l'éducation pour tous (EPT), quatre ans à peine avant 2015, la date butoir convenue pour la réalisation de cet objectif comme des autres objectifs EPT. L'IE insiste pour que soient tenus les engagements pris par la communauté internationale à Dakar en avril 2000, visant à la réalisation de tous les objectifs EPT, y compris le premier d'entre eux (EPE). Des mesures concrètes devraient être prises pour relever les défis qui pèsent sur ce secteur et s'assurer que tous les jeunes enfants aient accès à une EPE de qualité.

*L'objectif de ce projet de document stratégique est de fournir un cadre pour la mise en œuvre de la résolution de 1998 du Congrès de l'Internationale de l'éducation sur l'Éducation de la petite enfance, pour assurer que tous les jeunes enfants ont accès à une EPE de qualité.*

*La stratégie définit des priorités essentielles qui seront poursuivies par l'IE, y compris ses structures régionales et ses organisations affiliées (syndicat d'enseignants).*

## L'EPE présente d'énormes avantages individuels et sociaux

La petite enfance est la période la plus essentielle du développement humain. Une éducation de la petite enfance complète et de qualité peut apporter une contribution significative au développement physique, psychomoteur, cognitif, social et émotionnel de l'enfant, y compris l'acquisition du langage et les débuts de l'alphabétisation. Les enfants sont des apprenants actifs depuis la naissance, et les premières années sont vitales pour leur succès à l'école et plus tard dans la vie. En outre, l'EPE a un rôle important à jouer pour assurer à tous les enfants une enfance heureuse. Les années d'enfance sont importantes en elles-mêmes et l'EPE peut apporter de nombreuses expériences positives et précieuses qui constituent une base solide pour la vie et les apprentissages futurs. C'est ce qu'a confirmé l'édition 2007 du Rapport mondial de suivi (RMS) de l'EPT, qui démontre que les expériences

*Une existence riche et fructueuse commence par une éducation de qualité dans la petite enfance.*

vécues par l'enfant dans ses premières années peuvent créer une base solide pour l'apprentissage ultérieur. En outre, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans sa publication *Petite enfance, grands défis II* (2006), souligne le rôle de l'EPE pour lutter contre la pauvreté infantine et le handicap éducatif, ainsi que pour la promotion de la participation des femmes sur le marché du travail. De récentes études de l'OCDE portant sur l'impact à long terme de l'EPE, ont également révélé que les jeunes de 15 ans qui avaient fréquenté l'enseignement maternel ont en moyenne une année d'avance dans leur parcours scolaire sur ceux qui n'avaient pas bénéficié de cette alphabétisation. L'Internationale de l'éducation insiste donc pour qu'aucun enfant ne soit privé des nombreux avantages d'une éducation de la petite enfance de bonne qualité.

## L'EPE est particulièrement avantageuse



## pour les enfants défavorisés

Une EPE de qualité est particulièrement importante pour les enfants défavorisés – garçons et filles de familles pauvres, indigènes, appartenant à des minorités ethniques, ou enfants de migrants. L'EPE est également très favorable aux enfants porteurs de handicap et à ceux qui présentent des besoins éducatifs spécifiques. Des services EPE complets et de qualité permettent de rencontrer les besoins éducatifs, de développement, de santé et d'alimentation des enfants défavorisés et contribuent à davantage d'égalité des chances face à l'entrée dans la vie. L'EPE peut également mettre en contact des enfants de migrants et d'autres enfants avec la culture du pays d'accueil et faciliter l'acquisition des langues du pays et l'intégration.

### ... Mais l'accès et la qualité demeurent peu élevés et inégaux

L'édition 2010 du RMS indique que l'éducation de la petite enfance reste un objectif EPT négligé. Le rapport fait observer que même si la participation à l'enseignement préscolaire [généralement pour les enfants âgés de trois ans et plus] augmente, cette expansion a été lente et inégale, le taux brut de fréquentation scolaire pré-primaire restant de 41 %. Cela signifie que la majorité des plus jeunes enfants du monde n'ont pas accès à l'EPE. En Afrique subsaharienne, seul un enfant sur sept âgé d'au moins trois ans participe à l'EPE. Ces constatations sont confirmées par l'étude de l'IE (« Early Childhood Education: A Global Scenario »), qui a révélé que l'accès à l'EPE et sa qualité demeurent généralement peu élevés et inégaux, en particulier pour les moins de trois ans. Les tendances actuelles montrent clairement que l'EPE et d'autres objectifs EPT ne seront pas atteints en 2015 sauf si des investissements significatifs sont consentis dans l'éducation, et en particulier dans l'éducation de la petite enfance.

### ... Et une importante pénurie de personnel enseignant qualifié subsiste !

Il existe à travers le monde une pénurie généralisée d'enseignants et de membres du personnel auxiliaire professionnellement formés et qualifiés pour l'EPE. Plus de 90 % du personnel enseignant dans l'EPE sont des femmes. Même s'il faut souligner que les connaissances professionnelles et les compétences de l'enseignant sont plus importantes que le genre, des efforts doivent être faits pour attirer davantage d'hommes vers la profession. En outre, la lutte contre les disparités salariales fondées sur le genre constitue une nécessité absolue.

Les conditions de travail des enseignants varient considérablement à travers le monde et au sein d'un même pays et c'est particulièrement vrai dans le cas de l'EPE ; il est dès lors nécessaire de contrôler et d'améliorer les conditions de travail des enseignants de la petite enfance.

## 2. Les questions-clés pour une intervention stratégique

### a) Accès, qualité d'équité

Sachant que la majorité des jeunes enfants à travers le monde n'ont pas accès à une EPE de qualité, plaider pour un accès à des services de qualité, en particulier pour les plus jeunes enfants, restera un domaine stratégique pour une intervention de l'IE et de ses organisations membres. L'IE et ses organisations membres continueront de faire pression auprès des gouvernements pour développer l'offre publique d'EPE et pour supprimer les obstacles physiques, socio-économiques ou autres, qui pourraient empêcher l'accès des jeunes enfants à ces services. L'IE et les syndicats qu'elle regroupe continueront également de plaider pour que soient offerts aux jeunes enfants des installations et des équipements adéquats, y compris des terrains de jeux et des espaces intérieurs bien équipés, des toilettes convenables, des jouets, des livres et d'autres ressources pédagogiques et didactiques. En outre les syndicats feront campagne pour des services inclusifs, holistiques, bien coordonnés, qui prennent en charge le développement éducatif, la santé et les besoins nutritionnels des jeunes enfants. Le Ministère de l'éducation devrait autant que possible être la principale instance en charge de l'éducation de la petite enfance, et des efforts concertés doivent être menés pour assurer l'intégration de l'EPE dans la législation nationale pertinente et pour qu'elle soit considérée comme partie intégrante du système éducatif du pays. L'IE et ses organisations membres plaideront pour un accès équitable à l'EPE pour les filles et garçons, les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les enfants handicapés, les enfants présentant des besoins éducatifs spécifiques, les enfants des familles et de communauté pauvres, les enfants des groupes minoritaires, des populations indigènes, des familles de migrants et des communautés rurales.

### b) Enseignants, personnel auxiliaire et directeurs

En reconnaissant l'importance de la formation, de la motivation et de la fidélisation des enseignants, l'IE et ses organisations membres demanderont instamment au gouvernement de mettre en place une formation initiale de qualité et des programmes d'initiation pour les nouveaux enseignants, ainsi qu'une formation en cours d'emploi et une formation professionnelle permanente. L'amélioration des qualifications devrait conduire à des salaires plus élevés et à de meilleures conditions de travail, ce qui accroîtrait d'autant l'attractivité de la profession à l'égard d'enseignants plus qualifiés et le taux de rétention des travailleurs déjà présents dans ce secteur. Des efforts devraient également être faits pour attirer davantage d'hommes dans le secteur de la petite enfance. Le syndicat feront également pression pour que soient proposés des programmes de remise à niveau destinés aux enseignants sous-qualifiés et pour l'amélioration générale du statut professionnel des enseignants de l'EPE et de leurs conditions de travail. En outre, les syndicats feront pression auprès des gouvernements pour assurer que les centres pour l'EPE se trouvent dotés d'un personnel suffisamment nombreux, s'agissant des différentes catégories de professionnels de la petite enfance et du personnel auxiliaire. Les organisations membres de l'IE organiseront,

*Des éducateurs de haute qualité constituent le plus important préalable pour une EPE de qualité.*



syndiqueront et mobiliseront les enseignants et les membres du personnel auxiliaire (le cas échéant) au sein du secteur et les aideront à répondre à leurs besoins professionnels, syndicaux et de travail. L'IE et ses organisations membres feront également campagne pour la pleine reconnaissance de la fonction essentielle de l'EPE et feront pression auprès des gouvernements pour qu'ils apportent formation et soutien aux responsables des centres EPE.

### **c) Programmes, contenu et méthodologie**

Tout en reconnaissant et en appréciant la valeur de la diversité, et tout en étant conscientes de l'existence de contextes nationaux différents, l'IE et ses organisations membres défendront l'idée d'un programme de cours EPE ou d'un cadre holistique, destiné à rencontrer les besoins éducatifs, de développement, nutritionnels, de santé et les besoins individuels des enfants. Un tel programme devrait être flexible et placer l'enfant au centre de l'apprentissage du processus de développement, en valorisant tous les types d'activités qui contribuent au développement physique, psychomoteur, cognitif, social et affectif. Le jeu, la créativité et l'exploration doivent être valorisés et encouragés comme modes essentiels d'apprentissage et de développement, tout en garantissant la prévention des risques et en assurant la sécurité de tous les enfants. L'IE et ses organisations membres feront campagne en faveur d'un processus inclusif de développement d'une politique et d'une conception des programmes impliquant les enseignants et les autres acteurs de terrain, au travers de leurs organisations représentatives.

### **d) Activités de recherche et de promotion**

L'IE et les syndicats qu'elle regroupe conduiront de nouvelles recherches sur différents aspects de l'EPE, notamment en termes d'accès, de qualité, d'équité, de situation des enseignants et du personnel auxiliaire. L'IE envisage en particulier de mener une étude sur la privatisation dans l'éducation de la petite enfance et son impact sur l'accès, la qualité et l'équité. Les résultats de ces recherches seront largement diffusés et partagés avec les responsables syndicaux des professionnels du secteur. Les éléments que la recherche aura mis au jour seront également utilisés par l'IE et les syndicats qu'elle regroupe comme un outil de promotion de leurs positions. Au niveau mondial, l'IE s'engagera également dans des actions de promotion et, le cas échéant, collaborera avec différentes organisations intergouvernementales, y compris l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et l'OCDE, et avec d'autres organisations, pour demander instamment aux gouvernements nationaux de fournir une EPE de qualité et pour les soutenir dans cette tâche. Des campagnes seront organisées au niveau national pour persuader les gouvernements d'investir davantage de ressources dans l'EPE et pour développer et améliorer les services pour les jeunes enfants.

*L'IE continuera de faciliter l'échange d'informations et le partage des expériences entre ses organisations membres.*

### 3. Aperçu sommaire des principaux domaines d'action

#### a) Priorités stratégiques pour l'IE :

Prenant acte des progrès accomplis jusqu'à présent et désireuse de renforcer et de consolider l'action en faveur de l'EPE au sein de l'IE, et de maintenir l'éducation de la petite enfance en tête de l'agenda des gouvernements nationaux, des agences intergouvernementales, des ONG et d'autres organisations et parties prenantes, l'IE entend :

- **maintenir une task force ou un Groupe de travail mondial sur l'EPE ; ce groupe continuera de conseiller l'IE sur différents aspects de l'EPE, notamment les aspects politiques, le cadre législatif, l'action pratique et les conditions de travail des enseignants et du personnel auxiliaire dans ce secteur ;**
- **faciliter la mise sur place de groupes de travail régionaux (orientés vers l'action) pour mener des actions de promotion et développer l'EPE à travers le monde ;**
- **donner à l'EPE un rang prioritaire dans la coopération au développement et encourager les organisations membres de l'IE à mettre sur pied des programmes qui promeuvent l'organisation et la syndicalisation du personnel du secteur et la promotion de leur développement professionnel et des conditions du service;**
- **continuer à offrir une plate-forme (par ex. par des ateliers, des séminaires et des conférences) aux organisations membres de l'IE pour se rencontrer et partager des informations et des expériences sur l'EPE ;**
- **continuer à plaider pour un service public d'EPE et davantage d'investissements en faveur de l'EPE et des enseignants (formation initiale et continue des enseignants, développement professionnel permanent, amélioration des conditions de travail, infrastructures, ressources pédagogiques et didactiques, etc.), et s'engager auprès d'instances intergouvernementales telles que l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale et l'OCDE ;**
- **établir des réseaux EPE, participer à leur établissement ou le faciliter, en vue de promouvoir l'échange d'informations et le renforcement du secteur ;**
- **mener de nouvelles recherches sur différents aspects de l'EPE, notamment l'impact de la privatisation sur l'accès, la qualité et l'égalité, les conditions de service pour le personnel enseignant et le personnel auxiliaire, et diffuser les résultats aussi largement que possible.**

#### b) Priorités stratégiques pour les structures régionales de l'IE :

Conscients de la nécessité de donner à l'EPE un rang prioritaire dans la région et dans les différentes initiatives régionales, les comités et services régionaux de l'IE chercheront à :

- **établir des task forces ou des groupes de travail régionaux sur l'EPE (qui travailleront en étroite liaison avec la Task Force mondiale) ;**

- 
- développer des politiques et des stratégies régionales pour l'EPE, en étroite collaboration avec les organisations membres de l'IE ;
  - envisager l'élaboration d'un manuel EPE, en collaboration avec les organisations membres de l'IE ;
  - inclure l'EPE dans des conférences, des réunions et d'autres initiatives régionales pertinentes ;
  - organiser des séminaires, des ateliers, des rencontres des conférences sur l'EPE pour permettre aux organisations membres de partager les informations et d'échanger des expériences;
  - se livrer à des recherches sur différents aspects de l'EPE au sein de la région ;
  - plaider auprès des organisations intergouvernementales, des ONG et d'autres acteurs concernés, en collaboration avec la société civile et d'autres partenaires, dans le sens de l'offre d'un service public universel et de qualité en matière d'EPE, et d'une amélioration des conditions faites aux enseignants et aux personnels auxiliaire dans le secteur.

### **c) Les priorités stratégiques pour les syndicats d'enseignants (organisations membres de l'IE) :**

Convaincues que l'EPE est essentielle pour les jeunes enfants, leur éducation et leur développement, et qu'elle apporte d'énormes avantages sociaux et économiques à la société, les organisations membres de l'IE :

- organiseront, syndiqueront et mobiliseront les enseignants EPE et les membres du personnel auxiliaire (le cas échéant);
- placeront l'EPE à une position élevée sur l'agenda syndical, qu'il s'agisse des politiques, des programmes, des budgets, de la communication, etc., des syndicats ;
- soutiendront et faciliteront le développement professionnel des enseignants EPE et les membres du personnel auxiliaire (le cas échéant) ;
- le cas échéant, intégreront l'EPE dans les programmes de coopération au développement ;
- s'assureront que le développement du leadership scolaire et les autres programmes en la matière incluent le sous-secteur de l'EPE ;
- feront pression auprès des gouvernements et plaideront pour un service public d'EPE et davantage d'investissements en faveur de l'EPE, notamment pour offrir aux jeunes enfants des installations et des équipements adéquats, (terrains de jeux, toilettes, jouets, livres, etc.) et pour investir dans la formation (initiale et continuée) des enseignants, leur initiation et leur parrainage, leur développement professionnel et leur soutien permanent ;
- feront pression auprès des gouvernements et plaideront pour le recrutement et la

rétention d'enseignants qualifiés et d'autres professionnels de la petite enfance et membre du personnel auxiliaire, notamment des hommes ;

- collaboreront avec les organismes/ministères nationaux concernés, les agences des Nations unies et (par exemple UNESCO et UNICEF), les parents et d'autres acteurs concernés pour promouvoir une approche coordonnée et holistique de l'EPE, la prestation de services de qualité et l'amélioration des conditions de services pour les enseignants et le personnel auxiliaire (le cas échéant) au sein du secteur ;
- mèneront des recherches sur différents aspects de l'EPE, notamment l'accès, la qualité et l'équité et les conditions de service des professionnels de la petite enfance.

## 4. Appel à l'action

**L'Internationale de l'éducation et ses organisations membres appellent les gouvernements et les autorités publiques à :**

- assurer que l'EPE est bien partie intégrante du système éducatif national ;
- développer des politiques et programmes suffisamment larges qui améliorent l'accès à l'EPE et la qualité des services fournis ;
- fournir les ressources financières, matérielles et/ou autres adéquates pour assurer la mise en œuvre effective des politiques et programmes de l'EPE ;
- mettre sur pied des politiques et des programmes qui assurent la formation et le développement professionnel des enseignants et des autres personnels de l'EPE, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de service ;
- impliquer les enseignants et leurs organisations représentatives dans le développement, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques EPE ;
- par ailleurs, les institutions bilatérales et multilatérales telles que l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et l'OCDE doivent soutenir les gouvernements, en particulier dans les pays en développement, pour atteindre les objectifs de l'EPE et les autres objectifs de l'EPT.

**L'Internationale de l'éducation et les syndicats enseignants continueront à :**

- être des participants actifs et des initiateurs du débat sur une EPE de grande qualité comme partie intégrante de l'éducation de base et donc des droits de chaque enfant ;
- promouvoir une EPE financée par des fonds publics et accessible à tous ;
- plaider pour l'intégration de l'EPE dans les systèmes d'enseignement, sous les auspices des ministres de l'Éducation ou de leurs équivalents ;
- lutter contre la tendance à scinder l'éducation et la prise en charge, qui entraîne des inégalités, une instabilité pour les enfants et une moindre qualité du service ;
- assurer une formation élevée des enseignants opérant dans l'EPE, au même niveau



académique et professionnel que la formation des enseignants opérant dans les autres niveaux de l'éducation de base ;

- s'efforcer de parvenir à des conditions de rémunération et de travail pour les enseignants de la petite enfance équivalentes à celles de leurs homologues dans d'autres secteurs/niveaux d'enseignement ;
- chercher à améliorer les possibilités de développement professionnel permanent et les opportunités de carrière pour les enseignants de la petite enfance ;
- chercher à attirer davantage d'hommes dans l'éducation de la petite enfance, et des enseignants masculins plus qualifiés ;
- entreprendre des recherches supplémentaires sur l'EPE pour acquérir une position solidement argumentée sur la qualité de cette éducation, sur le statut des enseignants qui la prodigent et sur les programmes à établir ;
- encourager le renforcement de la coopération et de la communication avec les parents ;
- faciliter la collaboration de l'échange d'informations avec d'autres organisations et entre elles.

## 5. Une action systématique et coordonnée est nécessaire

Une action systématique et coordonnée, au sein du syndicat et du secteur de l'éducation, est nécessaire si l'on veut parvenir à la mise sur pied d'une éducation de la petite enfance de qualité. S'assurer que l'EPE se trouve placée haut à l'agenda des syndicats et figure comme partie intégrante de leur politique et de leur stratégie générales en matière d'éducation constitue une condition préalable du succès. Les syndicats peuvent utiliser, et ils continueront de le faire, toutes les opportunités qui se présenteront, telles que la semaine d'action mondiale, la journée mondiale des enseignants, et des actions ou événements locaux pour plaider pour une EPE de qualité, le développement professionnel du personnel et l'amélioration de ses conditions de travail. La collaboration avec les organisations de la société civile, les parents et d'autres acteurs concernés pour promouvoir l'EPE peut engendrer des résultats positifs.

Les ministres responsables de l'éducation doivent jouer un rôle moteur pour garantir une action coordonnée et une offre étendue de services éducatifs. Ces services devraient inclure, outre l'éducation, la santé et la nutrition, et englober le développement et les apprentissages de l'enfant dans une perspective holistique, où la prise en charge constitue une partie intégrante du développement et de l'éducation de l'enfant.

*Investir dans une éducation de la petite enfance de qualité, c'est investir dans l'avenir.*



L'**Internationale de l'Éducation (IE)** est une fédération syndicale internationale (FSI) qui représente plus de 30 millions d'enseignants et d'autres travailleurs du secteur de l'éducation, avec 384 organisations membres dans 169 pays et territoires. L'action de l'IE visant à mettre fin au travail des enfants est un aspect essentiel de la campagne en faveur des droits de l'homme et de la campagne pour l'initiative Education Pour Tous (EPT).

### **Internationale de l'éducation**

5, boulevard du Roi Albert II

B-1210 Bruxelles, Belgique

*<http://www.ei-ie.org>*

*[headoffice@ei-ie.org](mailto:headoffice@ei-ie.org)*

Education International 2012  
ISBN: 978-92-95100-24-4 (Paperback)  
ISBN: 978-92-95100-25-1 (Pdf)

Photo de couverture : © 2009 / Kyle Mills / AP, Reporters  
Photo de couverture arrière : © Laurence Mouton / PhotoAlto, Reporters